



COMMUNE D'AVENCHES

Rue Centrale 33 - Case Postale 63

1580 Avenches

Tél : 026/675.51.21 Fax : 026/675.51.45

commune@commune-avenches.ch

www.commune-avenches.ch

Communiqué de presse

Avenches et ses Festivals de l'été

La Municipalité veut soutenir les festivals avenchois

Suite à la rencontre du 23 janvier, lors de laquelle elle a reçu les organisateurs de festivals et Avenches Tourisme, la Municipalité s'engage à demander au Conseil communal un soutien d'environ 200'000.- francs. Ce montant sera destiné au paiement de l'infrastructure spécifique montée chaque année dans l'amphithéâtre romain. Elle souhaite ainsi donner un appui conséquent et un signal fort aux organisateurs de festivals pour qu'ils continuent d'offrir des spectacles de grande qualité dans les arènes.

Dans un esprit positif et constructif, la Municipalité a reçu le 23 janvier 2017 les organisateurs des trois festivals, à savoir Avenches Opéra, Rock'Oz Arènes et Avenches Tattoo, ainsi qu'une délégation d'Avenches Tourisme. La volonté de chaque acteur de trouver des solutions communes pour faire perdurer des festivals à Avenches a été l'élément au cœur de la rencontre.

La Municipalité a décidé de demander l'aval du Conseil communal d'Avenches pour un soutien substantiel et structurel aux organisateurs de manifestations dans les arènes. Lors du second Conseil communal de l'année 2017, la Municipalité présentera un préavis afin de pouvoir prendre en charge une grande partie du coût de montage et de démontage des infrastructures spécifiques à l'amphithéâtre romain. En cas d'acceptation du législatif, les coûts d'environ 200'000.- francs seront pris en charge par la Commune. Dans ce projet, elle pourra compter sur une contribution d'un montant encore à définir de la part d'Avenches Tourisme.

L'objectif à court terme est de créer une relation de partenariat avec les organisateurs de manifestations qui resteront les entrepreneurs. Le soutien communal se bornera aux coûts liés à l'utilisation des structures spécifiques au lieu dans lequel les festivals se déroulent.

Cette décision ne remet pas en cause la tenue des « Etats généraux » de la culture et des festivals annoncés précédemment. Une réflexion plus approfondie pour aider la Municipalité à définir une politique culturelle et touristique en adéquation avec ses moyens financiers lui semble en effet nécessaire.

La Municipalité, moyennant l'accord du législatif, pourra ainsi soutenir de manière non-discriminante tous les organisateurs de manifestations. Elle reconnaît par cette action que ces derniers contribuent grandement à la vie touristique, culturelle et économique de la cité et assurent à Avenches un rayonnement national.

Avenches, le 24 janvier 2017

Renseignements : Roxanne Meyer Keller, Syndique d'Avenches, 026 675 51 21